

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021 A 18H30

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six février à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Barbizon légalement convoqué le vingt-deux février deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Marc Jacquet, sous la présidence de Monsieur Gérard TAPONAT, Maire.

Etaient Présents : Mme Elysabeth BERGEON-CHAUMETTE, Mr Yves COZE,
Mme Sophie SEGURA, Mr Jean-Sébastien BOUILLOT,
Mme Jana FARHAT, Mr Ghislain DIDOT, Mr Sébastien GREGOIRE,
Mr Frédéric VIDEAU, Mme Stéphanie MARINO, Mr Gérard BORDEAUX
Mme Dominique GENOT, Mr Marcel BOETHAS

Absents ayant donné pouvoir

Absents Mme Catherine CHARPENTIER, Mr Philippe DOUCE

Secrétaire de séance : Mr Ghislain DIDOT

Conseillers : en exercice : 15 présents : 13 votants : 13

La séance est ouverte à : 18h30
L'ordre du jour porte sur les points suivants :

Point N°	Référence Délibérations	Objet
1	-	Compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021
2	21/02/12	Règlement intérieur du conseil municipal
3	21/02/13	Sollicitation d'aides financières auprès de nos partenaires pour la programmation des événements barbizonnais - Peindre les Indiens
4	21/02/14	Sollicitation d'aides financières auprès de nos partenaires pour la programmation des événements barbizonnais - Barbizon Fête des Parcs et Jardins
5	21/02/15	Sollicitation d'aides financières auprès de nos partenaires pour la programmation des événements barbizonnais - Barbizon Jazz Inn
6	21/02/16	Barbizon Parcs et Jardins : Modification de la tarification des exposants
7	21/02/17	SDESM : Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny
8		Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Ana Maria CERNIGLIA a démissionné pour raisons personnelles. Il indique que conformément aux dispositions électorales, c'est Mr Gérard BORDEAUX qui est donc le nouveau conseiller municipal.

L'assemblée lui souhaite la bienvenue et le félicite.

1 - Compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du **29 janvier 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte rendu précité.

2 21/02/12 Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Considérant l'installation du Conseil municipal lors de sa séance du 3 juillet 2020 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 et 28 juin 2020,

Considérant que conformément à l'article L 2121-8 du code général des Collectivités territoriales, dans les Communes de plus de 1000 habitants, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale,

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2020/2026, ci-joint,

Mr le Maire souhaite que les éléments relatifs aux communes de moins de 3500 habitants soient supprimés.

Arrivée de Mme Jana FARHAT à 18h41.

Mr le Maire souhaite maintenir l'expression du vote tel que le règlement le prévoit.

Différence entre le CR et le PV, où ce dernier est l'officialisation de la version du compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1. APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de Barbizon pour le mandat 2020/2026.

ARTICLE 2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet

Adoptée à l'unanimité.

Sollicitation d'aides financières auprès de nos partenaires pour la programmation des événements Barbizonnais - PEINDRE LES INDIENS

La municipalité réaffirme sa volonté d'impulser une dynamique, en proposant des événements qui sont de nature à partager la convivialité qui est l'un des marqueurs du village de Barbizon. Cette perspective de vie culturelle et festive est importante dans la sortie de crise pandémique », même si celles-ci doivent être aménagées afin qu'elles se déroulent de manière sécurisée.

Autant que faire se peut, elle souhaite maintenir les événements prévus dans la programmation 2021 et organiser des manifestations de qualité pour proposer aux habitants une animation digne d'intérêt, de contribuer activement à la relance économique locale, et ce à la hauteur de ses moyens.

Son dynamisme et sa persévérance se mettent au service de l'intérêt général.

Ainsi, il est important d'engager toutes les forces vives du territoire vers un renouveau afin de :

- Préserver l'authenticité du village, notamment dans ses relations sociales et amicales.
- Mettre en scène la vitrine, les atouts et ressources du territoire communal.
- Préserver l'identité rurale et culturelle communale.
- Poursuivre le développement d'un tourisme de qualité.
- Dynamiser et accompagner l'offre commerciale et plus généralement la vie économique.
- Renforcer les polarités des équipements publics.
- Renforcer les liens avec ses partenaires privilégiés.
- Promouvoir la convivialité et la vie culturelle.

Ainsi, les événements phares se déclinent comme suit :

- Peindre les Indiens (exposition et conférences)
- Barbizon, Fête des Parcs et Jardins (manifestation florale et décoration)
- Barbizon rue des Livres (salon du livre en parcours sur la rue Grande)
- L'homme et la forêt (exposition et conférences)
- Barbizon, Jazz Inn (concerts)

Mr le Maire précise que le budget prévisionnel fait état essentiellement des dépenses et indique qu'elles seront effectuées au dernier moment au vu de la crise sanitaire.

Mr le Maire souhaite maintenir ces événements. Il informe les élus avoir pris contact auprès de la préfecture et la sous-préfecture pour les premiers événements, en leur communiquant une proposition d'organisation afin que les manifestations se déroulent dans les bonnes conditions sanitaires.

Mr le Maire indique les demandes de subventions vont être envoyées la semaine prochaine.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT demande si Fontainebleau Tourisme ne peut pas nous aider.

Mr le Maire répond par la négative. Il indique que le calendrier de leurs événements est établi un an à l'avance. Durant cette première année d'animation culturelle dans cette configuration pour le village, l'objectif de Barbizon est de faire reconnaître la qualité de ces manifestations pour leur inscription dans la prochaine programmation et le support de Fontainebleau Tourisme.

Mr le Maire rappelle sur les manifestations à venir :

- Le salon des livres le 2 mai 2021 avec l'appellation « la rue des livres » qui se déroulera dans la grande rue tout en prenant en compte l'état sanitaire.
- La fête des parcs et jardins le 8 et 9 Mai, en extérieur, avec l'option d'un concert en plein air devant la mairie le vendredi 7 mai au soir, sur le thème de George Sand.
- L'exposition L'Homme et la Forêt de Fontainebleau du 15 mai au 13 juin 2021, un vernissage est prévu et pris en charge par la commune

Mr Yves COZE demande si la semaine de la poésie est maintenue. Il indique avoir rencontré Mme Isabelle RAMBAULT qui est prêt à nous aider pour l'organisation de cet événement.

Mr le Maire répond que la semaine de la poésie s'effectuera lors du salon des livres avec il est vrai la publication de deux opuscules de poésie de la période de confinement, dont les textes de madame RAMBAULT.

Par ailleurs, il indique avoir demandé à Mme Jana FARHAT d'aider à préparer les 50 ans de la venue de l'Empereur du Japon pour octobre. Une réunion est prévue à cet effet.

Mme Jana FARHAT a indiqué qu'elle connaissait une artiste japonaise qui fait du théâtre avec des dessins etc.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT connaît également un artisan qui travaille sur des kimonos et qui propose son aide si besoin.

Mme Jana FARHAT organise en ce moment une exposition autour du thème du manga à la galerie pour juillet et si le festival de l'histoire de l'art est maintenu auquel cas l'évènement se déroulera en octobre. Les dates coïncideront donc avec celles des 50 ans de la venue de l'Empereur.

Le budget prévisionnel pour la manifestation PEINDRE LES INDIENS s'élève à **9393,60 Euros**.

Il convient donc de solliciter nos partenaires tels que le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR), afin d'obtenir les aides financières, les plus hautes possibles.

Le conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'organisation à venir de l'évènement Peindre les Indiens,

Considérant le budget prévisionnel qui s'élève à **9393,60 Euros**.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

Article 1 : d'approuver la programmation et le budget prévisionnel relatifs à l'évènement Peindre les Indiens

Article 2 : de solliciter les subventions les plus hautes possibles auprès des partenaires financiers tels que le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et le PNR,

Article 3 : d'inscrire les dépenses au budget communal

Adoptée à l'unanimité.

4	21/02/14	Sollicitation d'aides financières auprès de nos partenaires pour la programmation des événements Barbizonnais - BARBIZON FETE DES PARCS ET JARDINS
----------	-----------------	---

La municipalité réaffirme sa volonté d'impulser une dynamique, en proposant des événements qui sont de nature à partager la convivialité qui est l'un des marqueurs du village de Barbizon. Cette perspective de vie culturelle et festive est importante dans la sortie de crise pandémique », même si celles-ci doivent être aménagées afin qu'elles se déroulent de manière sécurisée.

Autant que faire se peut, elle souhaite maintenir les événements prévus dans la programmation 2021 et proposer des manifestations de qualité pour proposer aux habitants, de contribuer activement à la relance économique locale, et ce à la hauteur de ses moyens.

Dans ce cadre, la première fête des parcs et jardins des 8 et 9 MAI devrait marquer un évènement dans ce rapport entre l'art et la nature.

Le budget prévisionnel de la manifestation « BARBIZON FETE DES PARCS ET JARDINS » s'élève à **18895,20 Euros**

Il convient donc de solliciter nos partenaires tels que le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR), afin d'obtenir les aides financières, les plus hautes possibles.

Le conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'organisation à venir de l'évènement Barbizon Fête des Parcs et Jardins,

Considérant le budget prévisionnel qui s'élève à **18895,20 €uros**.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

Article 1 : d'approuver la programmation et le budget prévisionnel relatifs à l'évènement Barbizon Parcs et Jardins

Article 2 : de solliciter les subventions les plus hautes possibles auprès des partenaires financiers tels que le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et le PNR,

Article 3 : d'inscrire les dépenses au budget communal

Adoptée à l'unanimité.

5 21/02/15 Sollicitation d'aides financières auprès de nos partenaires pour la programmation des événements Barbizonnais - BARBIZON JAZZ INN

La municipalité réaffirme sa volonté d'impulser une dynamique, en proposant des événements qui sont de nature à partager la convivialité qui est l'un des marqueurs du village de Barbizon. Cette perspective de vie culturelle et festive est importante dans la sortie de crise pandémique », même si celles-ci doivent être aménagées afin qu'elles se déroulent de manière sécurisée.

Cette première manifestation de Jazz, outre l'illustre présence de Rhoda Scott, renoue avec une vieille tradition de Barbizon.

Le budget prévisionnel de la manifestation « BARBIZON JAZZ INN » s'élève à **24526,22 €uros**

Il convient donc de solliciter nos partenaires tels que le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR), afin d'obtenir les aides financières, les plus hautes possibles.

Le conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'organisation à venir de l'évènement Barbizon Jazz Inn,

Considérant le budget prévisionnel qui s'élève à **24526,22 €uros**,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

Article 1 : d'approuver la programmation et le budget prévisionnel relatifs à l'évènement Barbizon Jazz Inn.

Article 2 : de solliciter les subventions les plus hautes possibles auprès des partenaires financiers tels que le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et le PNR,

Article 3 : d'inscrire les dépenses au budget communal

Adoptée à l'unanimité.

6 21/02/16 BARBIZON FETE DES PARCS ET JARDINS : Modification de la tarification des exposants

Il convient de modifier la tarification relative à la manifestation « Barbizon Fête des Parcs et Jardins ».

Pour rappel, la délibération du Conseil municipal n 21/01/07 en date du 29 janvier 2021 fixait les tarifs suivants :

- Le stand de 12 m² : 180 euros
- Le stand de 25 m² : 360 euros
- Le stand de 50 m² : 540 euros
- La tente Garden de 3m x3m : 336 euros
- La tente Garden de 3m x5m : 360 euros

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation de la manifestation à venir,

Considérant qu'il convient de modifier la tarification comme suit :

- Le stand de 12 m² : 100 euros
- Le stand de 25 m² : 200 euros
- Le stand de 50 m² : 300 euros
- La tente Garden de 3m x3m : 336 euros
- La tente Garden de 3m x5m : 360 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE :

- D'approuver les modification de la tarification comme suit :
- Le stand de 12 m² : 100 euros
- Le stand de 25 m² : 200 euros
- Le stand de 50 m² : 300 euros
- La tente Garden de 3m x3m : 336 euros
- La tente Garden de 3m x5m : 360 euros

Adoptée à l'unanimité.

7 21/02/17 Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n°2020-118 du comité syndical du 14 octobre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours ;

Vu la délibération n°2020-142 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Montereau-Fault-Yonne ;

Vu la délibération n°2020-143 du comité syndical du 16 décembre 2020 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Fontenay-Trésigny ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE :

D'APPROUVER l'adhésion des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

D'AUTORISER Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Adoptée à l'unanimité

8

Question diverses

Mr le maire indique le lancement du processus de révision du PLUi avec la publication de la Charte en présence du Préfet et de tous les maires de la CAPF

C'est un gros chantier qui va nous occuper jusqu'en 2025, et Mme Elysa BERGEON-CHAUMETTE a accepté de nous représenter

D'autres communes souhaitent s'inspirer de notre PLU et de notre SPR pour travailler sur une approche et sauvegarder les territoires et les paysages

Une délibération au sein du Conseil Municipal pourrait ainsi s'intéresser au choix du cabinet, aux responsabilités, les commissions et plus généralement ce que Barbizon attend du PLUi, la contribution à la gouvernance du conseil communautaire.

Mr Le maire présente ensuite la charte qui sera annexée au procès-verbal de cette réunion : instances de consultation : conférence des maires, conseils municipaux ; Personnes qualifiées...

La nouveauté intéressante sur laquelle il faut travailler, sont les groupes de travail thématique, dont l'un d'entre eux concerne l'ancien pays de Bière, mais on peut en imaginer d'autres sur les lisières de forêt, les OAP à proposer

Notre travail c'est de défendre notre identité territoriale en, entérinant notre PLU. nous avons jusqu'au 31 décembre 2021 pour modifier en conseil communautaire des éléments qui s'inscriraient dans notre dynamique.

Des sujets sensibles comme les logements sociaux, dont le Préfet a indiqué qu'il promouvait l'aménagement de bâtiments anciens. Autre sujet, est celui des « dents creuses » aujourd'hui protégées par le PLU également et sur lesquelles il faut veiller en termes d'aménagement.

Mme Dominique GENOT c'est bien mais il faut avec des loges sociaux, des transports publics afférents

Mr Yves COZE informe les élus qu'à partir du mois d'avril la ligne 21 va effectuer un détour par Barbizon. Les personnes pourront se rendre à Fontainebleau ou/et au centre commerciale.

Mr le Maire indique qu'un projet de campus a été présenté la semaine dernière au château e Fontainebleau, pour 2025 au quartier des Héronnières à Fontainebleau et devant accueillir 3000 étudiants.

Ce campus ne logera que 1000 étudiants, et de ce fait 2000 étudiants devront être logés dans les villages alentours. A cette occasion, le caractère artistique de Barbizon devra être affirmé car lorsque le campus sera érigé avec son objectif de développement culturel, il convient d'éviter que cette dimension culturelle ne se concentre que sur Fontainebleau.

Mme Dominique GENOT demande à quel endroit se situera le campus.

Mr le Maire répond que l'université se situera dans l'ancien terrain militaire attenante à l'école de la Gendarmerie dans Fontainebleau, le long du canal, dans les anciennes écuries Louis XV.

Mr Marcel BOETHAS indique que la livraison des travaux de la chapelle est prévue le 2 avril 2021.

Monsieur le Maire précise l'objectif que toutes les rues du village soient nettoyées pour la fin du mois de Mars. Il indique également qu'une confection de gilets bleu avec bandes réfléchissantes est en cours de réalisation pour les membres du conseil municipal en présence sur les chantiers ou en représentation sur les manifestations sur la voie publique. Il remercie Ghislain Didiot pour son support.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT informe les élus du projet Forêt Belle.

**Mr le Maire souhaite rajouter un point supplémentaire : Subvention école numérique.
Il précise qu'il s'agit d'un accord de principe pour effectuer une demande de subvention.
Il demande à l'assemblée si ce point peut être inscrit à l'ordre du jour.
L'assemblée n'y voit aucun inconvénient.**

Mr Yves COZE précise que le gouvernement lance un Plan de relance visant à favoriser les usages du numérique éducatif. La subvention de l'Etat couvre de 50 à 70% selon la dépense engagée.

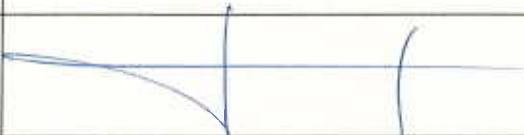









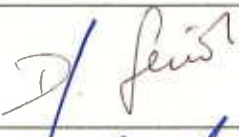
L'Appel À Projet pour un Socle Numérique c'est d'équiper les écoles en termes de matériels et de réseaux informatiques de type vidéoprojecteurs, tableaux interactifs connecté à un ordinateur, tablettes.

Le vote relatif à la demande de subvention école numérique est unanime.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h15.

**Le Maire,
Gérard TAPONAT**



NOMS /PRENOM	EMARGEMENTS
TAPONAT Gérard	
BERGEON-CHAUMETTE Elysabeth	
COZE Yves	Pouvoir GT
SEGURA Sophie	
BOUILLOT Jean-Sébastien	
DIDIOT Ghislain	
FARHAT Jana	
GREGOIRE Sébastien	
CHARPENTIER Catherine	
VIDEAU Frédéric	
MARINO Stéphanie	
BORDEAUX Gérard	
DOUCE Philippe	
GENOT Dominique	
BOETHAS Marcel	